

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**SOUTIEN AUX ACTIONS CITOYENNES ET MÉMORIELLES - 2ÈME AFFECTATION POUR 2020 -
ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	5
ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION	8
FICHES-PROJETS	9

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Le présent rapport propose de soutenir pour l'année scolaire 2020/2021, la réalisation d'actions sur le thème de la citoyenneté au sens large, destinées à des lycéens, apprentis et jeunes issus de missions locales franciliens. Ces actions sont mises en œuvre par les associations suivantes :

- | | |
|--|---|
| 1. Mémorial de la Shoah de Meaux | 2. Musée de la grande guerre du pays de Meaux |
| 3. Association Jean Monnet | 4. Adric |
| 5. Association Eveil | 6. Association Expression de France |
| 7. Association Femmes Solidaires | 8. La Ligue de l'Enseignement |
| 9. Fondation Charles de Gaulle | 10. Association Citoyenneté Jeunesse |
| 11. ADN's Cycloférance | 12. Association e-Enfance |
| 13. Association Mémoire 2000 | 14. CIDJ |
| 15. Association Entrées de jeu | 16. Association Athéna |
| 17. Association pour le souvenir des fusillés du Mont-Valérien | 18. AfVT |

Le présent rapport propose ainsi l'attribution de seize subventions et l'affectation d'un montant total de **958 862,00 €** d'autorisations d'engagement prélevées sur les chapitres suivants :

- 880 040,00 € pour les actions destinées aux lycéens, chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », Programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), Action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) ;
- 78 822,00 € pour les actions destinées aux apprentis des CFA et/ou des jeunes issus de missions locales, chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », Programme HP 12-003 « Qualification par l'apprentissage » (112003), Action « Accompagnement de la politique d'apprentissage » (11200302) ;

du budget 2020.

En raison de possibilités matérielles d'accueil et d'encadrement limitées, les associations suivantes ne sont pas en mesure d'accueillir un stagiaire : Mémoire 2000, Association pour le souvenir des fusillés du Mont-Valérien. Il est donc autorisé, à titre exceptionnel, à déroger à la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

2. Sensibilisation à l'histoire du XXe siècle, à l'éducation à la paix et à la citoyenneté avec le mémorial de Caen

Il est également proposé d'affecter une autorisation d'engagement d'un montant global de **54 000,00 €** sur le budget 2020, pour la reconduction du marché à procédure adaptée n° 1900112 du 05/07/2019 relatif à l'opération de sensibilisation des lycéens et des apprentis à l'histoire du XXe siècle, à l'éducation à la paix et à la citoyenneté conclu avec le Mémorial de Caen.

L'affectation d'autorisations d'engagement, pour la 2ème année de ce marché, sera prélevée sur les chapitres suivants :

- 49 000,00 € pour les lycées, chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », Programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), Action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la

- lutte contre les discriminations » (12800505) ;
- 5 000,00 € pour les apprentis, chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », Programme HP 12-003 « Qualification par l'apprentissage » (112003), Action « Accompagnement de la politique d'apprentissage » (11200302)

du budget 2020.

Ces opérations relèvent du « Schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 » voté par délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 et prorogé par délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013. Elles s'inscrivent plus particulièrement dans le cadre du dispositif « Actions de sensibilisation citoyenne » voté par délibération CR 06-08 du 27 juin 2008.

3. Désaffectations de crédits

Le 31 janvier 2020 (N° CP 2020-045 et CP 2020-046), la Commission Permanente a affecté les sommes de :

- 443 994,00 € pour les parcours européens de formation dans les sections européennes des lycées professionnels 2019-2020
- 25 000,00 € pour l'apprentissage du latin en proposant d'encourager et soutenir la candidature des lycéens franciliens au concours international de latin – le Certamen Ciceronianum Arpinas (Italie) du 7 au 10 mai 2020.
- 10 000,00 € pour l'organisation de la cérémonie de restitution des voyages à Auschwitz-Birkenau pour l'année scolaire 2019-2020


Suite à la pandémie de coronavirus (Covid-19) et au confinement provoquant notamment la fermeture des établissements scolaires, certaines mobilités d'élèves dans le cadre du dispositif des parcours européens et les 2 évènements (Concours de latin et restitution des voyages à Auschwitz) ont dû être annulés.

C'est pourquoi, ce rapport propose de désaffecter la somme globale de **64 834,00 €** répartis comme suit :

- 29 834,00 €, affectés par la CP 2020-045 du 31 janvier 2020 et figurant sur le chapitre 932 « Enseignement » - Programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005) - Action « Budget d'autonomie éducative et réussite des élèves » (12800501) du budget 2020.
- 35 000,00 €, affectés par la CP 2020-046 du 31 janvier 2020 et figurant sur le sur le chapitre 932 « Enseignement » - Programme: HP 28-005 « Schéma des formations » (128005) - Action « Budget d'autonomie éducative et réussite des élèves » (12800501) du budget 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 1 JUILLET 2020

SOUTIEN AUX ACTIONS CITOYENNES ET MÉMORIELLES - 2ÈME AFFECTATION POUR 2020 - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de la commande publique ;

VU Le code de l'éducation ;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 adoptant le schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 ;

VU La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ;

VU La délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011 relative aux actions « Agir pour la réussite des élèves » ;

VU La délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 relative à la nouvelle ambition pour l'égalité et la réussite de tous les lycéen-ne-s – Le projet éducatif régional ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente modifiée par la délibération n° CR 2017-162 du 22 septembre 2017 ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » ;

VU La délibération n° CR 96-16 du 19 mai 2016 Relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence » ;

VU La délibération n° CR 143-16 du 8 juillet 2016 relative au plan régional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République et l'engagement dans la prévention de la radicalisation modifiée par la délibération n° CP 2018-141 du 16 mars 2018 ;

VU La délibération n° CR 2017-051 du 9 mars 2017 relative à la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité modifiée ;

VU La délibération n° CR 2020-018 du 4 mars 2020 relative à l'apprentissage ;

VU La délibération n° CP 2019-246 du 3 juillet 2019 relative au soutien aux actions citoyennetés et mémorielles - 2^{ème} affectation pour 2019 – Année scolaire 2019-2020 ;

VU la délibération n° CP 2020-045 du 31 janvier 2020 relative aux parcours européens de formation dans les sections européennes des lycées professionnels 2019-2020 ;

VU la délibération n° CP 2020-046 du 31 janvier 2020 relative à la 1ère attribution de subvention dans le cadre d'actions de sensibilisation au devoir de mémoire – année scolaire 2019-2020 ;

VU Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2020 ;

VU l'avis de la commission de l'éducation ;

VU l'avis de la commission des affaires européennes ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU l'avis de la commission de l'emploi de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU le rapport n°CP 2020-236 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Décide de participer au titre du dispositif « Actions de sensibilisation citoyenne », au financement des projets détaillés dans les fiches-projets en annexe à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **958 862,00 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011 et modifiée par les dispositions des délibérations n° CR 08-16 du 18 février 2016 et n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 958 862,00 € disponible sur les chapitres suivants :

- Pour les actions destinées aux lycéens : un montant de 880 040,00 € pour les actions destinées aux lycéens, chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », Programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), Action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) ;
- Pour les actions destinées aux apprentis et des jeunes issus de missions locales : un montant de 78 822,00 € pour les actions destinées aux apprentis des CFA et/ou des jeunes issus de missions locales, chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », Programme HP 12-003 « Qualification par l'apprentissage » (112003), Action « Accompagnement de la politique d'apprentissage » (11200302) ;

du budget 2020.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention objet de la fiche-projet n° 20004124 à compter du 2 janvier 2020, par dérogation à l'article 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Article 2 : Sensibilisation à l'histoire du XXe siècle, à l'éducation à la paix et à la citoyenneté avec le mémorial de Caen

Décide d'affecter, pour la deuxième année du marché, un montant d'autorisation d'engagement de **54 000,00 €** afin de mettre en œuvre « l'opération de sensibilisation des lycéens et des apprentis à l'histoire du XXe siècle, à l'éducation à la paix et à la citoyenneté à travers la visite du Mémorial de Caen », sur le budget 2020 de la façon suivante :

- pour les lycées : un montant de 49 000,00 € prélevé sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », Programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), Action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) ;
- pour les CFA et les missions locales : un montant de 5 000,00 € prélevé sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », Programme HP 12-003 « Qualification par l'apprentissage » (112003), Action « Accompagnement de la politique d'apprentissage » (11200302) ;

du budget 2020.

Article 3 : Désaffectation de crédits

Désaffecte une autorisation d'engagement globale de **64 834,00 €** répartis comme suit :

- 29 834,00 €, affectés par la CP 2020-045 du 31 janvier 2020 et figurant sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », Programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), Action « Budget d'autonomie éducative et réussite des élèves » (12800501) du budget 2020.
- 35 000,00 €, affectés par la CP 2020-046 du 31 janvier 2020 et figurant sur le sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », Programme: HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), Action « Budget d'autonomie éducative et réussite des élèves » (12800501) du budget 2020.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

FICHES-PROJETS

DOSSIER N° 20007054 - CONCOURS DE LANGUE ET CULTURE GRECQUE AVEC L'ASSOCIATION ATHENA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	22 825,00 € TTC	80,00 %	18 260,00 €
	Montant total de la subvention		18 260,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS UNIVERSITAIRE ATHENA

Adresse administrative : 274 RUE CREQUI
69007 LYON

Statut Juridique : Association

Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 31 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet consiste à organiser un concours, destiné aux élèves hellénistes des classes de 2nde, de 1ère et de terminale, dont la récompense sera un voyage en Grèce l'été qui suivra l'année scolaire concernée. Le thème, différent chaque année, sera donné en septembre 2020 aux enseignants volontaires, et l'épreuve, organisée fin février dans les établissements eux-mêmes, consistera en la rédaction d'un écrit d'appropriation sur le thème choisi. Un texte en grec ancien, accompagné de sa traduction, devra être obligatoirement utilisé en appui dans la réalisation de ce travail d'écriture. La langue et la culture grecques seront donc ainsi mobilisées dans une même épreuve.

Le concours, d'une durée de trois heures, aura lieu dans chaque établissement, sous la surveillance de l'enseignant volontaire, et en temps limité.

Le thème (qui sera modifié chaque année) et un sujet zéro sera envoyé dès septembre 2020 dans les lycées franciliens qui proposent l'option « grec ancien ».

Le texte grec et sa traduction seront envoyés par mail le matin du concours, le premier mercredi au retour des vacances de février 2021. Les élèves auront 3 heures pour rédiger et les copies seront envoyées avant le soir même (cachet de la poste faisant foi) à l'association ATHENA pour correction par un jury, dans un premier temps. Dans un second temps, les 40 meilleures copies seront relues par un grand jury et départagées pour que 15 lauréats soient désignés et bénéficient du voyage en Grèce qui leur sera offert.

Nombre d'élèves concernés par le projet : Dans l'idéal, tous les élèves hellénistes franciliens

Nombre d'élèves touchés par rayonnement du projet : Tous les élèves, hellénistes ou non, qui entendront parler du concours dans leur lycée

Nombre d'établissements : En fonction des inscriptions reçues

Nombre de classes : En fonction des inscriptions reçues

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Secrétariat / administration (1 mois d'ETP)	1 800,00	7,89%
Communication (1/2 mois d'ETP)	900,00	3,94%
Bénévolat (accompagnement du groupe)	1 000,00	4,38%
Voyage pour les lauréats (15 x 1175€)	17 625,00	77,22%
Bénévolat (conception, rédaction du sujet et correction des copies)	1 500,00	6,57%
Total	22 825,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	18 260,00	80,00%
Fonds propres de la structure	4 565,00	20,00%
Total	22 825,00	100,00%

DOSSIER N° 20006926 - PROJET "TERRORISME, ET SI ON ECOUTAIT LES VICTIMES ?" POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 AVEC L'AFVT

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	123 338,00 € TTC	31,62 %	39 000,00 €
	Montant total de la subvention		39 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFVT ASSOCIATION FRANCAISE DES VICTIMES DU TERRORISME

Adresse administrative : 130 RUE CARDINET
75017 PARIS 17E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur GUILLAUME DENOIX DE SAINT MARC, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 15 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Les attentats commis en France depuis janvier 2015 ont modifié la perception du terrorisme de l'ensemble de la population en France : la proximité géographique fait que chacun se sent concerné, mais il demeure difficile pour un élève en cours de formation intellectuelle de penser un phénomène aussi complexe et violent et de se défendre contre toutes sortes d'impostures, des plus bénignes et finalement inoffensives et passagères aux plus dangereuses. L'intervention d'une victime en milieu scolaire permet d'humaniser sans entrer dans le sensationnel des images (télévisées ou colportées massivement sur les réseaux sociaux, très populaires pour un jeune public).

Le témoignage de deux ou trois victimes dans chaque lycée, suivi d'un dialogue avec les lycéens. Chacune de ces rencontres est préparée en amont avec les équipes éducatives (cours, ateliers d'écriture et de recherches documentaires, ateliers artistiques, sorties).

Modalités de l'action :

- durée de l'intervention : entre 1 h30 et 2h00
- panel de 2 à 3 victimes
- présence d'un modérateur
- en option : projection d'un témoignage audiovisuel (entre 5' et 8') complémentaire
- session de questions/réponses avec les élèves
- évaluation de la conférence-débat par les élèves et l'équipe pédagogique

Organisation détaillée :

- réunion(s) préparatoire(s) avec les équipes pédagogiques
- coordination et logistique avec les intervenants (agenda, déplacements...)
- animation des rencontres entre victimes du terrorisme et lycéens
- suivi en aval des demandes des enseignants et/ou des élèves

Nombre d'élèves : 400 - 500
 Nombre d'établissements : 8
 Nombre de classes : 15 à 25 classes
 Nombre d'adultes (membres des équipes éducatives) : 3
 Niveaux des élèves : seconde, première et terminale

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Action I - Ateliers (témoignages et débats) : Rémunération de personnel (258 jours à 250€)	64 500,00	52,30%
Action I - Ateliers (témoignages et débats) : Charges fixes de fonctionnement (15%)	11 565,00	9,38%
Action I - Ateliers (témoignages et débats) : Frais de mission équipe pédagogique, grands témoins et équipe AfVT	10 200,00	8,27%
Action I - Ateliers (témoignages et débats) : Budget pour les différentes activités de sensibilisation	1 800,00	1,46%
Action I - Ateliers (témoignages et débats) : Documentation spécifique à chacune des actions	600,00	0,49%
Action II - Pièce de théâtre ZITOUNA : Rémunération du personnel (71 jours à 250€)	23 250,00	18,85%
Action II - Pièce de théâtre ZITOUNA : Charges fixes de fonctionnement (15%)	4 523,00	3,67%
Action II - Pièce de théâtre ZITOUNA : Captation de la représentation et montage	3 500,00	2,84%
Action II - Pièce de théâtre ZITOUNA : Frais de mission troupe pour les représentations	2 500,00	2,03%
Action II - Pièce de théâtre ZITOUNA : Autoédition de la pièce de théâtre (50 exemplaires)	550,00	0,45%
Action II - Pièce de théâtre ZITOUNA : Costumes	350,00	0,28%
Total	123 338,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	39 000,00	31,62%
Ministère de l'Education Nationale	47 500,00	38,51%
Mécénats ou fonds propres de la structure	18 838,00	15,27%
Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise	10 000,00	8,11%
Fonds propres de la structure	8 000,00	6,49%
Total	123 338,00	100,00%

DOSSIER N° 20006924 - ACTION PEDAGOGIQUE AUPRES DES LYCEENS POUR MENER A UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE AVEC L'ASSOCIATION MEMOIRE 2000 POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	26 400,00 € TTC	34,09 %	9 000,00 €
	Montant total de la subvention		9 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEMOIRE 2000
Adresse administrative : 12 RUE JEAN RICHEPIN
75116 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 30 juin 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet consiste à organiser une projection de films mensuelle, suivie d'un débat sur le thème déterminé et touchant au racisme, aux droits de l'homme, à la laïcité, à toutes les formes d'injustice et de discrimination.

Les débats sont animés par des spécialistes invités à cet effet Les séances sont gratuites pour les lycées. Les enseignants qui inscrivent leurs élèves reçoivent avant chaque projection, un dossier de documentation sur le thème traité, afin qu'ils puissent préparer leurs élèves au débat. L'action peut également être menée dans certains établissements scolaires à la demande des professeurs qui ne peuvent pas se déplacer avec leurs élèves. Les élèves sont aussi invités à donner leurs impressions après les projections en envoyant des comptes rendus qui sont publiés dans le journal trimestriel de l'association.

Nombre d'élèves concernés par le projet : environ 1000 par an

Nombre d'élèves touchés par rayonnement du projet : estimé à 7000 environ

Nombre d'établissements : une quinzaine par an

Nombre de classes : à peu près 60 classes par an

Nombre d'adultes participant au projet (membres des équipes éducatives) : une dizaine

En raison des conditions matérielles d'accueil et d'encadrement, la négociation a abouti à l'impossibilité, pour la structure, d'accueillir un stagiaire. Il est donc autorisé, à titre exceptionnel, à déroger à la délibération n° CR 08.16 du 18 février 2016.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

📍 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de fonctionnement : fournitures, affranchissements, télécom etc...	2 000,00	7,58%
Salaires et charges sociales	20 000,00	75,76%
Déplacements, voyages sur les lieux de mémoire	1 500,00	5,68%
Frais bancaires	300,00	1,14%
Locations salles, films, documentations, publicités, vie associatives	2 600,00	9,85%
Total	26 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	9 000,00	34,09%
Direction régionale des finances publiques d'Île-de- France de Paris	4 000,00	15,15%
Mécénats : Adhésions cotisations, dons	10 200,00	38,64%
Mécénats : Fondation Unitiative	2 000,00	7,58%
Fonds propres de la structure	1 200,00	4,55%
Total	26 400,00	100,00%

**DOSSIER N° 20006923 - ACTIONS D'INFORMATION SUR L'EUROPE EN FAVEUR DES LYCEENS -
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION JEAN MONNET - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	49 050,00 € TTC	80,00 %	39 240,00 €
	Montant total de la subvention		39 240,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JEAN MONNET

Adresse administrative : 7 RUE DU VIEUX PRESOIR
78490 BAZOCHES-SUR-GUYONNE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Maurice BRAUD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aide pour la mise en place des actions d'information sur l'Europe en faveur des lycéens, des apprentis et des jeunes issus des missions locales.

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 6 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Grâce au soutien renouvelé de la Région Île-de-France, l'Association Jean Monnet met en œuvre depuis 1995 un programme, connu et reconnu des établissements, de sensibilisation à la citoyenneté européenne auprès des lycées d'Île-de-France. Ce programme se déroule en deux temps :

ACTION 1. 3 Journées de sensibilisation à destination des équipes pédagogiques des établissements (chefs d'établissements, enseignants, documentalistes etc...) afin de leur présenter des outils et du matériel pédagogique pour aborder l'Union Européenne avec leurs élèves et de leur permettre d'améliorer l'ouverture européenne et internationale de leur établissement. Toutes les sessions commencent par une visite guidée de la Maison Jean Monnet et se terminent par la distribution d'un kit pédagogique, sous forme de clé USB, à l'ensemble des participants, contenant de nombreuses ressources pédagogiques dématérialisées.

- Durée : 10h-16h (journée entière)
- Lieu : Maison Jean Monnet
- Nombre maximum de participants par session : 25
- Transport et repas sont pris en charge

ACTION 2. Journées ou demi-journées de sensibilisation à l'Union Européenne à travers l'animation de conférences/ateliers pédagogiques à destination des lycéens franciliens. Ces ateliers se dérouleront, pour la majorité d'entre eux à la Maison Jean Monnet, et s'accompagneront alors d'une visite guidée de la

Maison Jean Monnet mais ils peuvent également avoir lieu dans les locaux de l'établissement demandeur. (70 conférences/ateliers créatifs)

- Durée : Environ 2h30 (matinée, après-midi ou journée entière)
- Lieu : Maison Jean Monnet ou dans l'établissement demandeur
- Nombre maximum de participants par session : 30
- Transport et repas ne sont pas pris en charge

- Nombre d'élèves : 2 450 (sur la base d'environ 35 élèves par conférence/atelier)
- Nombre d'adultes (membre des équipes éducatives) : 195
- Nombre d'établissements : entre 60 et 70
- Nombre de classes : entre 70 et 80 (en fonction des inscriptions), allant de la Seconde à la Terminale
- Nombre d'élèves touchés par le rayonnement du projet : 7 350 (chaque étudiant ayant participé à un atelier/une conférence est susceptible de sensibiliser 3 camarades de son entourage)
- Nombre d'adultes participant au projet (membres des équipes éducatives) : 45 membres des équipes pédagogiques participant aux journées de sensibilisation - chefs d'établissements, enseignants, documentalistes (sur la base de 15 participants par journée de formation) et 120 enseignants accompagnants les élèves lors des conférences et ateliers (sur la base de 2 accompagnateurs par groupe)

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
3 journées de sensibilisation pour les équipes éducatives	6 450,00	13,15%
70 conférences / ateliers	24 500,00	49,95%
Kit pédagogique	3 100,00	6,32%
Ateliers pédagogiques	10 000,00	20,39%
Frais de gestion du programme	5 000,00	10,19%
Total	49 050,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBENTION REGIONALE 2020	39 240,00	80,00%
Subvention du Parlement Européen	7 500,00	15,29%
Fonds propres de la structure	2 310,00	4,71%
Total	49 050,00	100,00%

DOSSIER N° 20006922 - CONCOURS REGIONAL "ALTER EGO RATIO" POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	63 220,00 € TTC	63,27 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE ENS FEDERAT PARIS MVT EDUC
POP

Adresse administrative : 167 BD DE LA VILLETTE
75010 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Jean-Marc ROIRANT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 août 2020 - 15 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

" Alter Ego Ratio " est un concours éducatif régional, axé sur les valeurs citoyennes et républicaines, et ouvert à toutes les classes des lycées franciliens. Il s'agit de la 5ème édition pour l'année scolaire 2020/2021. Il rassemble des projets imaginés et élaborés collectivement par des élèves de la Seconde à la Terminale sur l'une des quatre thématiques suivantes : la laïcité, les rapports Hommes – Femmes, la prévention de la radicalisation et la lutte contre les discriminations.

Le projet peut être réalisé par un groupe d'élèves, une classe ou plusieurs, et dans divers cadres (projets interdisciplinaires, inter-établissements, CVL-MDL...). La réalisation des élèves peut prendre différentes formes créatives : un essai, un dossier, un documentaire audiovisuel ou radiophonique, une production artistique (littéraire, graphique, plastique, théâtrale, cinématographique, chorégraphique,...)

Chaque établissement inscrit dans le cadre du concours peut bénéficier d'un accompagnement pour faciliter la réflexion et la création des élèves (intervention d'experts sur le fond ou la mise en forme de leur production, sorties pédagogiques, outils pédagogiques et conseils méthodologiques).

Tous les projets déposés sont soumis à l'avis d'experts de la thématique et de représentants éducatifs et institutionnels en fin d'année scolaire et valorisés sur le site internet du concours. Ce jury désigne un projet lauréat par catégorie thématique : les classes concernées sont alors invitées à présenter leur projet sur scène lors d'une cérémonie de remise des prix.

4 entrées thématiques proposées : Laïcité pour la diversité, Des Femmes à l'initiative, Contre la radicalisation + Halte aux discris (nouveau) pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations relatives à l'apparence physique et la haine anti-LGTB+

Niveaux des élèves : de la Seconde à la Terminale

Nombre d'élèves concernés par le projet : 1500 environ

Nombre d'élèves touchés par rayonnement du projet : 2500-3000 environ

Nombre d'établissements : 40-50 environ

Nombre de classes : 50-60 environ

Nombre d'adultes participant au projet (membres des équipes éducatives) : 60-70 environ

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

🕒 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel (Chargée de mission (10 mois) + coordination par le directeur adjoint du service)	44 400,00	70,23%
Actions d'accompagnement : intervenants ponctuels (experts) 25 interventions de 2 heures, outils pédagogiques	5 000,00	7,91%
Jury et Lauréats : réunion jury, prix pour lauréats, animation cérémonie finale	4 500,00	7,12%
Communication et développement site internet (Actualisation supports, impression, outils pédagogiques...)	4 100,00	6,49%
Frais généraux	5 220,00	8,26%
Total	63 220,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	40 000,00	63,27%
Fonds propres de la structure	23 220,00	36,73%
Total	63 220,00	100,00%

DOSSIER N° 20006921 - CYCLOFERENCES SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ADN'S POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	27 000,00 € TTC	80,00 %	21 600,00 €
	Montant total de la subvention		21 600,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADN S

Adresse administrative : 300 RUE ADOLPHE PAJEAUD
92160 ANTONY

Statut Juridique : Association

Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 7 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La Cycloférence est un spectacle vivant.

Elle se pose comme un outil de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, contre toutes les formes de rejet de l'autre, de radicalisation de la pensée. C'est un partage de connaissances, qui participe à la déconstruction des représentations et comportements discriminants, radicaux, violents. Un fabuleux voyage dans le temps pour mieux comprendre nos histoires. Elle promeut science, réflexion et valeurs républicaines.

- La forme : un triptyque de 3 x 2h (à une semaine d'intervalle)
- Les moyens : un comédien, un pupitre, un projecteur vidéo
- Les besoins : 1 tableau ou paper-board
- Publics : Groupes constitués. Lycéens et professeurs

Les lycéens franciliens :

- Nombre de lycées : entre 5 et 10
- Nombre de lycéens : 450 lycéens
- Nombre de classes : 15
- Nombre d'adulte de l'équipe pédagogique : entre 40 et 50

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Salaires et charges	21 300,00	78,89%
Déplacements	700,00	2,59%
Droits d'auteur	3 500,00	12,96%
Missions réceptions	1 000,00	3,70%
Frais administratifs	500,00	1,85%
Total	27 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	21 600,00	80,00%
Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH), Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA)	3 400,00	12,59%
Commune d'Herblay (95)	1 000,00	3,70%
Commune de Champigny (94)	1 000,00	3,70%
Total	27 000,00	100,00%

DOSSIER N° 20006919 - PROGRAMME CITOYEN "ENSEMBLE C'EST TOUT !" POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 AVEC CITOYENNETE JEUNESSE

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	65 000,00 € TTC	76,92 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CITOYENNETE JEUNESSE SEINE SAINT-DENIS
Adresse administrative : 27 RUE DELIZY
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Michel Gourden, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 30 juin 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Il s'agit d'engager les jeunes dans un parcours de réflexion et d'expérience autour des enjeux de la citoyenneté et des valeurs de la République, travailler sur la parole des jeunes, leur place active dans la cité et leur engagement présent et futur en tant que citoyen (transformer les colères, les sentiments d'injustice, en engagement politique et citoyen.

- Rencontres avec les établissements volontaires pour organiser les interventions auprès des jeunes, envoi d'une proposition personnalisée en fonction des objectifs et du calendrier scolaire. Ensuite le projet s'articule au choix : Format minimum : intervention de philosophe et/ou ethnologue (3 séances de 2 heures) ou pour aller plus loin : programme d'interventions pour déployer le thème choisi (4 séances), 2/3 sorties culturelles en lien avec l'axe choisi, témoignages d'acteurs de la société civile ou rencontres avec des professionnels de l'axe abordé, ateliers de pratique artistique pour travailler avec des artistes ou journalistes les matériaux collectés et les questionnements soulevés en classe (5 séances de 2h).

Nombre d'élèves : 375

Nombre d'adultes (membre des équipes éducatives) : 40

Nombre d'établissements : 5

Nombre de classes : 15

Niveaux des élèves : élèves en lycée général, professionnel ou technologie / Tous niveaux

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Interventions et ateliers de pratique	15 000,00	23,08%
Billetterie	6 000,00	9,23%
Matériel / Restitution / Valorisation / Communication	6 000,00	9,23%
Conception projets, suivi administratif et logistique	30 000,00	46,15%
Transports et déplacements	5 000,00	7,69%
Assurances et locaux	3 000,00	4,62%
Total	65 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	50 000,00	76,92%
Fonds propres de la structure	15 000,00	23,08%
Total	65 000,00	100,00%

**DOSSIER N° 20006918 - PROGRAMME "CITOYENNETE, LAICITE, EGALITE" AVEC
L'ASSOCIATION FEMMES SOLIDAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	43 620,00 € TTC	68,78 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION FEMMES SOLIDAIRES

Adresse administrative : 3 RUE D ALIGRE
75012 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Sabine SALMON, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 30 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

En partant de la parole des élèves, l'association co-construit une culture de l'égalité, du respect par laquelle les élèves nourrissent leur parcours citoyen. Ils échangent ensemble lors de débats pour revisiter collectivement les concepts fondateurs de notre République. Dans ce cycle d'interventions, ils proposent aux personnels éducatifs et aux élèves des temps d'échanges pour ré-apprendre l'écoute de l'autre et développer des valeurs de respect et de collaboration.

Pour ce faire, l'association insiste sur différentes thématiques (détaillée ci-après) avec des méthodes dynamiques et interactives, mobilisatrices pour les lycéens.

Dans ces cycles d'intervention, plusieurs modules sont proposés. Toutes les séances peuvent se combiner et l'enseignant choisit entre 1 et 3 séances par classe. La première séance constitue un tronc commun entre tous les modules. Pour les formules longues (qui correspondent à 3 séances), il est proposé une production collective réalisée par la classe sous forme de débats développés à partir d'outils pédagogiques (films, expositions, power point, jeux...).

Au choix donc :

- Cycle normale : 1 séance de 2 heures

ou

- Cycle long : 3 séances de deux heures + 1 séance création d'un support vidéo/ou audio ou numérique ou papier

Les thématiques :

- les violences (cyberviolences),
- la radicalisation,
- la lutte contre les préjugés et les discriminations,
- la laïcité,
- l'égalité fille/garçon,
- l'éducation aux médias et à internet,
- la théorie du complot,
- l'histoire des droits des femmes (matrimoine, invisibilité des femmes dans l'Histoire).

Nombre d'élèves concernés par le projet : entre 250 et 300 élèves

Nombre de classes : 10 classes de la 2nde à la Terminale (enseignement professionnel, technologique et général) ainsi que des classes de CAP ou de BEP.

Nombre d'adultes participant au projet (membres des équipes éducatives) : environ 20 personnes des équipes éducatives.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Personnel charges comprises : rémunérations, impôts et taxes	24 750,00	56,74%
Intervenants extérieurs : honoraires et éditions matériels	6 100,00	13,98%
Communication : achats magazines, documentation	1 650,00	3,78%
Transport logistique : déplacements, fournitures	2 000,00	4,59%
Frais administratifs : téléphone, frais postaux	3 300,00	7,57%
Services externes : location, assurances, frais exceptionnels	5 820,00	13,34%
Total	43 620,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	30 000,00	68,78%
Ministère de l'Education Nationale	4 000,00	9,17%
Fonds propres de la structure	9 620,00	22,05%
Total	43 620,00	100,00%

DOSSIER N° 20006917 - PROGRAMME DE SENSIBILISATION A LA CITOYENNETE POUR LES LYCEENS AVEC L'ASSOCIATION EVEIL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	31 600,00 € TTC	80,00 %	25 280,00 €
	Montant total de la subvention		25 280,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EVEIL ASSOCIATION

Adresse administrative : 105 CHEMIN DE RONDE
78290 CROISSY SUR SEINE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Anne-Marie BURELLE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 31 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet vise à mener une campagne de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté en faveur des lycéens de la Région Ile-de-France. Il s'agit de créer un espace de paroles et un temps d'échanges entre un intervenant extérieur et les lycéens pour mener un débat. Afin de satisfaire aux exigences variées des établissements, il est proposé plusieurs options pour répondre aux besoins spécifiques de chaque classe :

1. Un débat sur le thème de la laïcité ou des réseaux sociaux ou de l'engagement citoyen
2. Un temps d'échange interactif avec un conférencier, des jeunes citoyens engagés dans la vie associatives (membres du comité jeune citoyen Éveil) ou services civique etc...
3. L'association propose pour les établissements qui le souhaitent la mise en place d'un atelier en groupe et un jeu de rôle sur l'engagement citoyen.

La mise en œuvre du projet est commanditée en accord avec les CPE, infirmières scolaires qui travaillent en relais avec toutes les équipes pédagogiques pour cibler un maximum d'élèves et d'enseignants. Les séances s'organisent sur deux heures et permettent aux enseignants à tour de rôle de bénéficier de l'intervention.

Thèmes abordés dans le cadre du projet (lister les différentes thématiques) :

- La citoyenneté
- Les valeurs de la république
- Les cyber violences et les réseaux sociaux
- La laïcité

Nombre d'élèves concernés par le projet : 2 700

Nombre d'élèves touchés par rayonnement du projet : 10 800

Nombre d'établissements : 30 à 45

Nombre de classes : Au minimum de 90 classes

Nombre d'adultes participant au projet (membres des équipes éducatives) : Enseignants + CPE+

Infirmières scolaires : minimum 120 Adultes

Niveaux des élèves : de la Seconde à la Terminale

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Suivi et recherche documentaire, rédaction du contenu, validation, contact établissement (mailing et e-mailing)	3 500,00	11,08%
Mise en place des outils de communication : document de présentation, page dédiée sur le site internet	1 200,00	3,80%
Concertation éducation nationale	850,00	2,69%
Elaboration du bilan à partir des commentaires et diffusion du bilan de l'action	3 000,00	9,49%
Sélection et formation des intervenants	1 000,00	3,16%
Réalisation d'au moins 90 interventions et des séances équipe pédagogique (salaire intervenants) 90 X 200	18 000,00	56,96%
Frais de déplacement (90 X 45)	4 050,00	12,82%
Total	31 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	25 280,00	80,00%
Fonds propres de la structure	6 320,00	20,00%
Total	31 600,00	100,00%

DOSSIER N° 20006916 - Programme de sensibilisation des lycéens aux pratiques responsables des outils numériques 2020-2021 avec l'association e-Enfance

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	70 000,00 € TTC	64,29 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : E ENFANCE

Adresse administrative : 11 RUE DES HALLES
75001 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Yann PADOVA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 6 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Les usages numériques changent et sont de plus en plus présents dans la vie des adolescents. Ceux-ci ont besoin d'une éducation aux médias et aux outils numériques adaptée aux nouvelles problématiques qu'ils rencontrent. Ils doivent être accompagnés afin de mieux appréhender les risques liés à leur utilisation d'internet et des réseaux sociaux.

Le programme se compose d'un premier temps de compréhension de ces risques à travers un aspect théorique. Dans un second temps, des mises en situation et des débats auront lieu entre les élèves et avec l'intervenant, afin de comprendre la portée et les enjeux des usages numériques. Le module d'intervention est présenté sous la forme d'un Powerpoint moderne, pertinent et efficace. L'objectif est d'avoir un impact sur le comportement numérique des élèves et de rendre leurs usages quotidiens responsables et éclairés. L'intervention a aussi pour objectif de lutter contre le mal-être des jeunes sur les réseaux sociaux. Leur utilisation favorise le narcissisme, l'anxiété, la solitude, le harcèlement... et peut mener dans les cas les plus graves au suicide.

Les thématiques abordées lors des interventions sont :

- Les pratiques des jeunes en ligne
- Le temps de connexion (prise de conscience et gestion du temps) et surexposition
- Le cyberharcèlement
- Les préjugés et les discriminations
- Les relations amoureuses et sexuelles en ligne
- La désinformation et les fake news

- La mise en danger de soi (défis et challenges)
- Les risques pour la santé (lumière bleue, concentration, sommeil, mal être...)
- L'utilisation et l'addiction aux jeux vidéo
- Vers un usage citoyen et responsable des outils numériques (respect de la loi, se respecter et respecter les autres...)
- Présentation de la ligne Net Ecoute 0800 200 000, numéro national de protection des mineurs sur internet

Nombre d'élèves concernés par le projet : 3 000

Nombre d'élèves touchés par rayonnement du projet : 9 000

Nombre d'établissements : 25

Nombre de classes : 75

Nombre d'adultes participant au projet (membres des équipes éducatives) : 25

Niveaux des élèves : Seconde, Première et Terminale de toutes filières.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	55 000,00	78,57%
Rémunération d'intermédiaires	14 000,00	20,00%
Frais pédagogiques	1 000,00	1,43%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	45 000,00	64,29%
Ministère de l'Education Nationale	20 000,00	28,57%
Fonds propres de la structure	5 000,00	7,14%
Total	70 000,00	100,00%

DOSSIER N° 20006915 - Programme de théâtre interactif pour la promotion des valeurs citoyennes dans les lycées avec l'Association Entrées de Jeu pour l'année scolaire 2020-2021

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	62 500,00 € TTC	80,00 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENTREES DE JEU

Adresse administrative : 35 VLA D'ALESIA
75014 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 30 juin 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Cette action permet de faire réfléchir et débattre durant deux heures des groupes élargis d'élèves (3 classes de même niveau – 100 jeunes) sur un des thèmes du programme, par le biais d'un débat théâtral interactif, pour aborder de front les sujets à travers des situations problématiques concrètes. Dans ce cadre, les jeunes sont amenés à tester sur scène des propositions de résolution des problèmes en improvisant avec les comédiens et à échanger avec ses pairs des recherches de solutions.

La séance conduite par un meneur de jeu se déroule dans une alternance entre les moments d'improvisations / propositions et des moments d'échanges verbaux qui permettent de compléter, de relativiser et de mettre en perspective ce qui vient de se passer sur scène.

Ces représentations sont prolongées dans l'établissement par des associations locales qui viennent donner des points de repère supplémentaires sur le sujet et /ou par les enseignants référents des classes qui aident les élèves à poursuivre la réflexion et à la médiatiser dans l'établissement par le biais d'affiches, d'expositions, de journal numérique, etc.

Thématiques des débats théâtraux de prévention proposés :

- Les discriminations : Alter égaux
- Les violences, le respect et la tolérance : Coups de pression
- Les mauvais usages du numérique : Accrocs d'écrans
- Le harcèlement en milieu scolaire : Trop c'est trop
- Le cybersexisme : Ondes de choc
- La laïcité et le vivre ensemble : En toute(s) conscience(s)

- L'éducation affective et sexuelle : Pas si simple...
- Les risques dans les usages de drogues : #TakeCare
- Les phénomènes d'alcoolisation aiguë : Jusqu'à plus soif
- Les inégalités filles/garçons : Tu vois le genre ?

Nombre d'élèves concernés par le projet : entre 4 400 et 6 600 élèves de la 2nde à la terminale (entre 60 et 100 jeunes par représentation)

Nombre d'établissements : entre 30 et 56 lycées en fonction des spectacles choisis

Nombre de classes : entre 132 et 168 classes (en moyenne 3 classes par représentation)

Nombre d'adultes participant au projet : au minimum 4 adultes de la communauté éducative par lycée, soit entre 176 et 280 adultes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (accessoires spécifiques pour les spectacles à destination des lycées, petit matériel technique pour les représentations...) et frais de stationnement	500,00	0,80%
Services extérieurs	2 208,00	3,53%
Autres services extérieurs	5 377,00	8,60%
Impôts et taxes (sur rémunération)	655,00	1,05%
Rémunération des personnels	37 556,00	60,09%
Charges sociales	15 567,00	24,91%
Charges exceptionnelles	75,00	0,12%
Frais d'amortissement des immobilisations (voitures, matériels informatiques,...)	562,00	0,90%
Total	62 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	50 000,00	80,00%
Fonds propres de la structure	12 500,00	20,00%
Total	62 500,00	100,00%

DOSSIER N° 20006914 - PROGRAMME "JEUNES, CITOYENNETE ET VIVRE EN SOCIETE" AVEC L'ADRIC POUR LES LYCEENS - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	65 800,00 € TTC	68,39 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADRIC AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES POUR LA CITOYENNETE

Adresse administrative : 7 RUE DU JURA
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Catherine KRIEGEL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 30 juin 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le programme «JCVE» se déroule dans les établissements scolaires des différents départements d'Ile-de-France, équitablement répartis sur les trois académies (Académie de Versailles, de Créteil et de Paris). Une attention particulière est donnée pour proposer le projet à des établissements s'inscrivant dans des contextes géographiques variés : quartiers prioritaires de la ville, territoires urbains, péri-urbains, isolés, etc. Il s'agit de renforcer le dialogue autour des valeurs citoyennes et républicaines afin de mieux faire face aux situations complexes qui voient les jeunes confronté-e-s à des situations d'inégalités et de discriminations.

Thèmes abordés dans le cadre du projet (lister les différentes thématiques) :

- le sens et la fonction sociale des valeurs et principes de la citoyenneté que sont la liberté, l'égalité dont l'égalité filles-garçons, la solidarité et la laïcité,
- les comportements discriminants, la déconstruction des préjugés et des stéréotypes, le cumul des discriminations notamment liées à l'origine (réelle ou supposée), aux croyances et au sexe,
- la dimension interculturelle de la société, la multiplicité des identités et la prévention des replis identitaires,
- la culture citoyenne et les enjeux du « vivre ensemble » : la tolérance et l'attitude de respect à l'égard de soi, des autres et des lois, dans la vie réelle et virtuelle,
- les violences agies et subies (psychologique, physique, sociale, sexuelle, verbale, et le harcèlement) et leurs conséquences sur le bien-être des jeunes.

Pour chaque établissement, le projet s'articule autour de quatre étapes :

- 1) Une réunion de travail préalable avec les équipes pédagogique et éducative du lycée impliqué.

- 2) Des séances de sensibilisation en direction des jeunes et des adultes. La sensibilisation des jeunes se déroule sur deux séances de 2 heures chacune pour chaque classe (ou groupe) impliquée. En s'appuyant sur des méthodes de pédagogie coopérative, elles permettent aux élèves de réfléchir au rôle des valeurs de la citoyenneté démocratique dans leur vie scolaire, sociale, et collective. La sensibilisation des enseignant-e-s se déroule sur une séance de 2 heures sous forme d'exposé-débat.
- 3) La conception d'un outil transférable à partir d'ateliers de création, organisés auprès de deux groupes d'élèves ayant participé à l'étape précédente du projet.
- 4) Une restitution en fin d'année scolaire réunissant tous les lycéen-ne-s participant-e-s, les équipes éducatives et les financeurs.

Nombre d'élèves concernés par le programme : environ 650.

Nombre d'élèves touchés par rayonnement du programme : environ 2500

Nombre d'établissements : environ 10 lycées.

Nombre de classes : 30 classes.

Nombre d'adultes participant au projet (membres des équipes éducatives) : environ 100

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de prestations (prestations facturées pour la réalisation de séances, ateliers et outil)	15 800,00	24,01%
Frais de mission des intervenants	1 000,00	1,52%
Frais postaux, télécommunications / Fournitures de bureau, petites fournitures / Assurance / Location immobilière	3 500,00	5,32%
Documents pédagogiques, guides, questionnaires, photocopies, émargements, bilans d'évaluation	900,00	1,37%
Frais de personnel : pilotage, coordination, organisation, communication, interventions, gestion du projet et comptabilité	44 600,00	67,78%
Total	65 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	45 000,00	68,39%
Préfecture du Val-de-Marne	5 000,00	7,60%
Conseil départemental 91	7 000,00	10,64%
Mairie de Paris	5 000,00	7,60%
Fonds propres de la structure	3 800,00	5,78%
Total	65 800,00	100,00%

DOSSIER N° 20006913 - Programme "Vrai du Faux, le programme de proximité présentiel et digital sur la citoyenneté" avec le CIDJ pour l'année 2020-2021

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	69 045,00 € TTC	72,42 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIDJ CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE

Adresse administrative : 101 QUAI BRANLY
75740 PARIS 15 CEDEX

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Marie RICHARD, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 20 juin 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le CIDJ propose le programme "LE VRAI DU FAUX". Ce programme permet de réaliser des sessions d'ateliers auprès des lycées franciliens. Au cours de différentes étapes d'animations, les lycéens sont invités à démêler le Vrai du Faux. Une phase de décryptage/correction adaptée selon les publics permet de manière interactive et ludique de s'interroger sur sa manière de « consommer » l'information, d'aborder certaines techniques de manipulation de l'image, des chiffres ou de la vidéo, ou d'évoquer certains mécanismes de la théorie du complot. L'outil est animé par des professionnels du réseau Information Jeunesse préalablement formés à cet outil d'Éducation aux Médias et à l'Information.

Les ateliers d'une durée d'1h30 à 2h par groupe de 15 lycéens sont proposés sur les thématiques suivantes :

- L'éducation aux médias et à internet
- La citoyenneté
- Les violences
- La radicalisation
- Les addictologies

Déroulé prévisionnel d'une séance, pouvant parfaitement être adapté en fonction des besoins et du public :

1. Présentation de l'intervenant et de sa structure (5 min).
2. Échange avec les participants autour de leur consommation de l'information (5 min).
3. Lecture du Vrai du Faux par les participants / Phase de vérification de l'information à l'aide d'internet (20 min).

4. Phase de décryptage et de correction assurée par l'animateur (60 à 90 min).

Nombre d'élèves touchés par rayonnement du projet : 150 lycées x 36 élèves = 5 400

Nombre d'établissements : 150

Nombre de classes ou de groupes : 300

Nombre d'adultes participant au projet (membres des équipes éducatives) : 150

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel : ingénierie de formation, animation de sessions et coordination du projet	34 945,00	50,61%
Animation de sessions par des intervenants extérieurs (80 interventions d'1h30 x 150€)	12 000,00	17,38%
Publicité, promotion	5 000,00	7,24%
Frais de fonctionnement	14 700,00	21,29%
Frais de reproduction de 3000 cahiers d'activités d'Education aux médias et d'information du réseau information jeunesse	2 400,00	3,48%
Total	69 045,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	50 000,00	72,42%
Fonds propres de la structure	19 045,00	27,58%
Total	69 045,00	100,00%

DOSSIER N° 20006912 - PROJET "LE PARCOURS CITOYEN" POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 AVEC L'ASSOCIATION EXPRESSION DE FRANCE

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	60 000,00 € TTC	58,33 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION EXPRESSIONS DE FRANCE
MAISON DES ASSOCIATIONS
Adresse administrative : 8 RUE DU GENERAL RENAULT
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Ismaël M'BAYE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 31 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'association permet aux lycéens d'engager un travail spécifique sur les enjeux de la citoyenneté nationale et européenne avec des ateliers (de 2 séances de 3h) portant sur les thématiques de l'engagement démocratique et la participation civique, selon des méthodes dynamiques et interactives, mobilisatrices pour tous les jeunes acteurs de la vie locale.

- Les droits et les devoirs du citoyen (définition et qu'est-ce l'engagement ?)
 - La responsabilisation du citoyen en lien avec le projet d'établissement (lutter contre les discriminations, préserver la nature), lutte contre le harcèlement et effets (isolement, burn out etc.)
 - Liberté (d'expression), égalité (femme-homme, devant la loi, de traitement etc.), fraternité (solidarité), laïcité (interprétation, liberté de conscience), quel sens pour nous lycéens ?
- Organisation détaillée (déroulement, différentes étapes) :
1. Atelier d'échange (espace de débat) avec les lycéens, avec la participation de l'équipe éducative.
 2. Participation au forum d'orientation professionnel (selon la demande des établissements, contribution des membres de l'association avec la diversité de leurs profils professionnels).
 3. Exposition des élèves (en classe et lors de la fête du lycée) sur leur apprentissage citoyen et sur la visite des institutions
 4. Participation au magazine de l'association et contribution à la rédaction du livret laïcité.

Nombre d'élèves concernés par le projet : 750.

Nombre d'élèves touchés par rayonnement du projet : plus de 4500 élèves

Nombre d'établissements : 15 minimum

Nombre de classes : tous les délégués et suppléants des 2sd, 1ère et Ter + les élus du Conseil de Vie Lycéennes (CVL)

Nombre d'adultes participant au projet (membres des équipes éducatives) : entre 45 et 70

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Interventions citoyennes et visite des institutions	37 500,00	62,50%
Production de support/ fournitures pour les interventions, d'un documentaire sur le parcours citoyen, d'une fiche restitution pour les lycéens (livrets laïcité et parcours citoyen	3 500,00	5,83%
Colloque et dîner-débat avec les délégués et les équipes éducatives	10 000,00	16,67%
Divers : organisation d'ateliers de 2h à la demande sur des thèmes bien précis (toujours lié à la citoyenneté et à l'application ou à l'interprétation des principes ou valeurs de la République)	7 500,00	12,50%
Matériel d'impression divers : flyers, invitation, communication etc.	1 500,00	2,50%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	35 000,00	58,33%
Préfecture de Paris	3 000,00	5,00%
Préfecture de l'Essonne	5 000,00	8,33%
Mairie de Paris	1 000,00	1,67%
Société Uperlink	2 000,00	3,33%
Dons particuliers	2 000,00	3,33%
Commission Européenne dans le cadre du Règlement européen pour promouvoir la citoyenneté européenne : l'Europe pour les citoyens)	3 000,00	5,00%
Ministère de l'Education Nationale	2 000,00	3,33%
Ministère du Sport	2 000,00	3,33%
Ministère des Affaires Etrangères	2 000,00	3,33%
Fonds propres de la structure	3 000,00	5,00%
Total	60 000,00	100,00%

**DOSSIER N° 20006911 - PROJET "PARCOURS PEDAGOGIQUE AUTOUR DE L'ENGAGEMENT
INTITULE "DANS LES PAS DE CHARLES DE GAULLE" POUR L'ANNEE 2020-2021 AVEC LA
FONDATION CHARLES DE GAULLE)**

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	60 000,00 € TTC	50,00 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION CHARLES DE GAULLE

Adresse administrative : 5 RUE DE SOLFERINO
75007 PARIS

Statut Juridique : Fondation

Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 30 juin 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Animation de parcours pédagogiques consacrés au thème de l'engagement en travaillant sur celui du général de Gaulle. Chaque atelier s'organise autour d'un domaine d'engagement et s'appuie sur l'exemple du général de Gaulle à travers l'histoire. L'atelier s'intègre aux programmes scolaires en histoire et en éducation morale et civique. Des ateliers ont lieu en dehors des classes pour inscrire le parcours dans une expérience concrète et vivante. Tout au long de l'année, les élèves travaillent sur un discours sur l'engagement en interdisciplinarité Lettres-Histoire, en travaillant éventuellement des pratiques théâtrales.

Atelier 1 : la notion d'engagement: le général de Gaulle et les guerres mondiales

Projection du film De Gaulle en avant-première et débat avec les élèves et enseignants.

Atelier 2 : visite de Colombey, le Mémorial et la Boissière. Participation aux commémorations du 9 novembre à Colombey-les-2-Eglises.

Atelier 3 : Visite de la Fondation Charles de Gaulle

Atelier 4 : L'engagement politique

Atelier 5 : Les discours du Général de Gaulle, préparation du concours d'éloquence avec une comédienne.

- Thèmes abordés dans le cadre du projet : Engagement, seconde guerre mondiale, résistance, liberté, République, valeurs, héritage, patrimoine, mémoire, institutions.

Le projet s'adresse à toutes les classes de lycée francilien, toutes sections générales, technologiques et professionnelles de 1ère et Terminale :

- Nombre d'élèves : 150
- Nombre d'adultes (membres des équipes pédagogiques) : 5 à 10
- Nombre d'établissements : 5
- Nombre de classes : 5

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matériels et fournitures	4 000,00	6,67%
Documentation	3 000,00	5,00%
Déplacements, mission dont transports (bus pour les visites) et billetterie des lieux gaulliens	7 500,00	12,50%
Rémunération des personnels (professeur agrégé, webmaster, stagiaires)	23 000,00	38,33%
Charges sociales	20 000,00	33,33%
Frais organisation exposition	2 500,00	4,17%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	30 000,00	50,00%
Fonds propres de la structure	30 000,00	50,00%
Total	60 000,00	100,00%

DOSSIER N° 20006910 - SENSIBILISATION DES LYCEENS ET APPRENTIS A L'HISTOIRE DE LA SHOAH CONVENTION AVEC LE MEMORIAL DE LA SHOAH - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	504 434,00 € TTC	65,80 %	331 905,00 €
	Montant total de la subvention		331 905,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEMORIAL DE LA SHOAH
 Adresse administrative : 17 RUE GEOFFROY L ASNIER
 75004 PARIS
 Statut Juridique : Fondation
 Représentant : Monsieur Eric DE ROTHSCHILD

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Programme de sensibilisation des lycéens et apprentis à l'histoire de la Shoah.

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 30 juin 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

• Action 1 à 6 sur le devoir de Mémoire : en faveur des lycées et CFA

- Sensibilisation des professeurs, formateurs et chefs d'établissements et documentalistes : voyage d'études d'une durée de 3 jours comprend la visite du camp d'Auschwitz-Birkenau et de l'ancien quartier juif de Cracovie + 2 jours au Mémorial de la Shoah à Paris consacrée à l'histoire de la Shoah
- Accueil des jeunes au Mémorial : 1/2 journée comportant une visite des expositions + débat ou travail sur documents, encadrés par un conférencier
- Parcours de mémoire en Ile-de-France : Mémorial de la Shoah, Drancy, le Mont Valérien, accompagnés d'un guide et de plusieurs témoins (résistants, anciens déportés...).
- Mise à disposition d'expositions : exposition itinérante, nouvellement créée chaque année sur la Shoah.
- Cycle de projections de films + débats avec des témoins, cinéastes ou historiens : au Forum des Images, en partenariat avec la vidéothèque de Paris, sur la seconde guerre mondiale (pour les adultes et les jeunes)
- Voyages à Auschwitz : 4 journées de visite à Auschwitz (24 lycées franciliens et 5 CFA) avec des anciens déportés + projet pédagogique.

• Action 7 sur le devoir de Mémoire : en faveur des lycées uniquement

- Parcours de mémoire hors Île-de-France au CERCIL : visite de l'ancien camp de Pithiviers sur les enjeux des lieux de mémoire au XXIème siècle + déjeuner au mess des officiers de la gendarmerie + ateliers pédagogiques au Musée-Mémorial

• Action 8 à 10 sur les valeurs de la République : en faveur des lycées uniquement

- Sensibilisation des professeurs et chefs d'établissements à l'enseignement de la laïcité et des valeurs

de la République, de l'histoire de la Shoah et des génocides, aux ressorts du racisme, de l'antisémitisme et l'histoire du complotisme.

9. Ateliers de citoyenneté : développer le sens critiques des lycéens sur la prévention de la radicalisation

10. Expositions itinérantes au sein des établissements scolaires permettant ainsi une continuité dans l'action éducative et une ouverture d'esprit quant aux sujets traités

Pour les lycéens (action 1 à 10) ainsi que les apprentis et jeunes des missions locales (action 1 à 6) franciliens :

- Nombre de jeunes : environ 10 000 jeunes : lycéens, apprentis et jeunes des missions locales franciliens sur toutes les actions confondues.
- Nombre d'adultes : environ 1 200 membres des équipes éducatives des établissements franciliens concernés par le programme

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Action 1 : Sensibilisation des formateurs et chefs d'établissement (Mémoire)	22 430,00	4,45%
Action 2 : Accueil des jeunes (Mémoire)	58 400,00	11,58%
Action 3 : Parcours de mémoire en Île-de-France (Mémoire)	19 850,00	3,94%
Action 4 : Mise à disposition d'expositions (Mémoire)	25 300,00	5,02%
Action 5 : Cycles de projections de films (Mémoire)	7 070,00	1,40%
Action 6 : Voyages à Auschwitz-Birkenau (Mémoire)	307 060,00	60,87%
Action 7 : Parcours de mémoire hors Île-de-France : CERCIL / Pithiviers (Mémoire)	13 824,00	2,74%
Action 8 : Sensibilisation des professeurs et chefs d'établissements (Valeurs de la République)	15 600,00	3,09%
Action 9 : Ateliers citoyenneté (Valeurs de la République)	28 000,00	5,55%
Action 10 : Expositions itinérantes (Valeurs de la République)	6 900,00	1,37%
Total	504 434,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020 POUR LES LYCEES	331 905,00	65,80%
SUBVENTION REGIONALE 2020 POUR LES CFA	71 642,00	14,20%
Fonds propres de la structure	100 887,00	20,00%
Total	504 434,00	100,00%

DOSSIER N° 20004124 - Organisation d'un Spectacle-atelier avec des lycéens franciliens pour la cérémonie d'hommage aux fusillés du Mont Valérien en 2020

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	5 300,00 € TTC	40,57 %	2 150,00 €
	Montant total de la subvention		2 150,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS SOUVENIR FUSILLE MT VALERIE N I D
F
Adresse administrative : 2 RUE CARNOT
92150 SURESNES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Georges DUFFAU-EPSTEIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 janvier 2020 - 30 juin 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La date de démarrage correspond au début de la préparation du spectacle pour la cérémonie du samedi 6 juin 2020 avec les lycéens (démarrage des séances-ateliers 'Théâtre' avec les comédiens de la troupe des Tréteaux de France)

Description :

L'association organise, tous les ans depuis 1946, une cérémonie d'hommage aux fusillés du Mont Valérien. Cette année, celle-ci était programmée pour le samedi 6 juin 2020 au Mont-Valérien, sur le thème « 1940, entrer en résistance : Comprendre, refuser, résister ». Son déroulement était le suivant :

- 1) Spectacle : évocation historique jouée par des élèves du lycée Darius Milhaud au Kremlin-Bicêtre (94).
1. Les textes sont écrits et mis en scène par des auteurs et comédiens des Tréteaux de France sous la responsabilité de Robin RENUCCI, qui prévoit d'être présent pour lire un texte en préambule du spectacle.
- 2) Dépôts de gerbes en présence de personnalités, devant le mémorial de la France Combattante. Il est prévu plus de 40 gerbes. La fanfare des gardiens de la paix de la Préfecture de Police assurera la partie musicale.
- 3) Dans la clairière des fusillés, lecture de lettres de fusillés et interprétation de chants par la chorale.
- 4) Recueillement devant le Monument du souvenir des Fusillés.

5) Ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe à Paris.

Mais suite à la pandémie du coronavirus (Covid-19) et aux mesures de confinement à compter du 16 mars 2020, malgré tous les efforts de l'association pour essayer de maintenir la commémoration, celle-ci a dû être annulée. L'association en a informé la Région Île-de-France le 16 avril 2020.

Pour autant, le programme a démarré dès le mois de janvier 2020 (démarrage anticipé) et des dépenses ont bien été réalisées au titre de cette action. Comme prévu :

- la pièce a été écrite par une auteure de la troupe des Tréteaux de France
- les interventions de l'atelier « Théâtre » avec les élèves du lycée Darius Milhaud au Kremlin-Bicêtre ont été réalisées de janvier jusqu'à la décision gouvernementale de fermer les établissements scolaires (confinement), sous la direction de Robin Renucci par des séances hebdomadaires avec les auteurs et concepteurs du spectacle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

📍 SURESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Artistes et spectacle	4 500,00	84,91%
Communication	500,00	9,43%
Estrade et sono	0,00	0,00%
Chorale et autocar	0,00	0,00%
Divers	300,00	5,66%
Total	5 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020	2 150,00	40,57%
Conseil départemental 94	250,00	4,72%
Ville de Nanterre 92	1 000,00	18,87%
Ville d'Ivry 94	200,00	3,77%
Ville de Suresnes 92	200,00	3,77%
Ville de Paris 75	1 000,00	18,87%
Ville de Vitry-sur-Seine	500,00	9,43%
Total	5 300,00	100,00%

DOSSIER N° 20006909 - SENSIBILISATION DES LYCEENS ET DES APPRENTIS A L'HISTOIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 932-28-65735-128005-100

Action : 12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	32 640,00 € TTC	57,00 %	18 605,00 €
	Montant total de la subvention		18 605,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA DU PAYS DE MEAUX

Adresse administrative : PL DE HOTEL DE VILLE
77100 MEAUX

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur JEAN-FRANCOIS COPE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 6 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le Musée de la Grande Guerre, plus grand musée 14/18 en Europe, a conçu un programme destiné aux lycées et aux CFA de la Région Ile-de-France afin d'accueillir les élèves et les enseignants de ces structures durant l'année scolaire 2020/2021. Le programme se compose en deux temps :

- le premier (ACTION I) consiste à accueillir les équipes pédagogiques des établissements (chefs d'établissement, documentalistes, enseignants) pour une session de sensibilisation axée sur les outils éducatifs du musée.
- le second (ACTION II) consiste à accueillir les élèves des lycées et des CFA d'Ile-de France au Musée de la Grande Guerre dans le cadre pédagogique suivant : visites guidées, visites guidées et ateliers, circuits sur les champs de batailles, visites guidées à distances.

Les publics concernés sont les élèves provenant des lycées généraux, des CFA et des lycées professionnels :

Nombre d'élèves concernés par le projet : 3 000

Nombre d'élèves touchés par rayonnement du projet : 3 000

Nombre d'établissements : 50

Nombre de classes : 100

Nombre d'adultes participant au projet (membres des équipes éducatives) : 60

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Billetterie musée (5€ par élève x 2000 élèves lycées / 1000 élèves apprentis)	15 000,00	45,96%
Sensibilisations enseignants (850€ pour l'auditorium + 120€ pour VG pour 25 pers.) = 970€ x 2	1 940,00	5,94%
Ateliers pédagogiques (50€/classe x 20 créneaux lycées / 30 créneaux CFA)	2 500,00	7,66%
Visites guidées (80€/classe x 70 créneaux lycées / 50 créneaux CFA)	9 600,00	29,41%
Circuits (80€/classe x 10 créneaux lycées / 10 créneaux CFA)	1 600,00	4,90%
Visites guidées à distance (100€/classe x 10 créneaux lycées / 10 créneaux CFA)	2 000,00	6,13%
Total	32 640,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020 POUR LES LYCEES	18 605,00	57,00%
SUBVENTION REGIONALE 2020 POUR LES CFA	7 180,00	22,00%
Communauté d'agglomération du Pays de Meaux	6 855,00	21,00%
Total	32 640,00	100,00%

DOSSIER N° 20007084 - SENSIBILISATION DES LYCEENS ET APPRENTIS A L'HISTOIRE DE LA SHOAH CONVENTION AVEC LE MEMORIAL DE LA SHOAH - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 931-12-6574-112003-400

Action : 11200302- Accompagnement de la politique d'apprentissage

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	504 434,00 € TTC	14,20 %	71 642,00 €
	Montant total de la subvention		71 642,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEMORIAL DE LA SHOAH
Adresse administrative : 17 RUE GEOFFROY L ASNIER
75004 PARIS
Statut Juridique : Fondation
Représentant : Monsieur Eric DE ROTHSCHILD

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 30 juin 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

• Action 1 à 6 sur le devoir de Mémoire : en faveur des lycées et CFA

1. Sensibilisation des professeurs, formateurs et chefs d'établissements et documentalistes : voyage d'études d'une durée de 3 jours comprend la visite du camp d'Auschwitz-Birkenau et de l'ancien quartier juif de Cracovie + 2 jours au Mémorial de la Shoah à Paris consacrée à l'histoire de la Shoah

2. Accueil des jeunes au Mémorial : 1/2 journée comportant une visite des expositions + débat ou travail sur documents, encadrés par un conférencier

3. Parcours de mémoire en Ile-de-France : Mémorial de la Shoah, Drancy, le Mont Valérien, accompagnés d'un guide et de plusieurs témoins (résistants, anciens déportés...).

4. Mise à disposition d'expositions : exposition itinérante, nouvellement créée chaque année sur la Shoah.

5. Cycle de projections de films + débats avec des témoins, cinéastes ou historiens : au Forum des Images, en partenariat avec la vidéothèque de Paris, sur la seconde guerre mondiale (pour les adultes et les jeunes)

6. Voyages à Auschwitz : 4 journées de visite à Auschwitz (24 lycées franciliens et 5 CFA) avec des anciens déportés + projet pédagogique.

Pour les lycéens (action 1 à 10) ainsi que les apprentis et jeunes des missions locales (action 1 à 6) franciliens :

- Nombre de jeunes : environ 10 000 jeunes : lycéens, apprentis et jeunes des missions locales franciliens sur toutes les actions confondues.
- Nombre d'adultes : environ 1 200 membres des équipes éducatives des établissements franciliens concernés par le programme

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Action 1 : Sensibilisation des formateurs et chefs d'établissement (Mémoire)	22 430,00	4,45%
Action 2 : Accueil des jeunes (Mémoire)	58 400,00	11,58%
Action 3 : Parcours de mémoire en Île-de-France (Mémoire)	19 850,00	3,94%
Action 4 : Mise à disposition d'expositions (Mémoire)	25 300,00	5,02%
Action 5 : Cycles de projections de films (Mémoire)	7 070,00	1,40%
Action 6 : Voyages à Auschwitz-Birkenau (Mémoire)	307 060,00	60,87%
Action 7 : Parcours de mémoire hors Île-de-France : CERCIL / Pithiviers (Mémoire)	13 824,00	2,74%
Action 8 : Sensibilisation des professeurs et chefs d'établissements (Valeurs de la République)	15 600,00	3,09%
Action 9 : Ateliers citoyenneté (Valeurs de la République)	28 000,00	5,55%
Action 10 : Expositions itinérantes (Valeurs de la République)	6 900,00	1,37%
Total	504 434,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020 POUR LES LYCEES	331 905,00	65,80%
SUBVENTION REGIONALE 2020 POUR LES CFA	71 642,00	14,20%
Fonds propres de la structure	100 887,00	20,00%
Total	504 434,00	100,00%

DOSSIER N° 20007082 - SENSIBILISATION DES LYCEENS ET DES APPRENTIS A L'HISTOIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Dispositif : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (n° 00000060)

Délibération Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Imputation budgétaire : 931-12-65738-112003-400

Action : 11200302- Accompagnement de la politique d'apprentissage

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	32 640,00 € TTC	22,00 %	7 180,00 €
	Montant total de la subvention		7 180,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA DU PAYS DE MEAUX

Adresse administrative : PL DE HOTEL DE VILLE
77100 MEAUX

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur JEAN-FRANCOIS COPE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 6 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le Musée de la Grande Guerre, plus grand musée 14/18 en Europe, a conçu un programme destiné aux lycées et aux CFA de la Région Ile-de-France afin d'accueillir les élèves et les enseignants de ces structures durant l'année scolaire 2020/2021. Le programme se compose en deux temps :

- le premier (ACTION I) consiste à accueillir les équipes pédagogiques des établissements (chefs d'établissement, documentalistes, enseignants) pour une session de sensibilisation axée sur les outils éducatifs du musée.
- le second (ACTION II) consiste à accueillir les élèves des lycées et des CFA d'Ile-de France au Musée de la Grande Guerre dans le cadre pédagogique suivant : visites guidées, visites guidées et ateliers, circuits sur les champs de batailles, visites guidées à distances.

Les publics concernés sont les élèves provenant des lycées généraux, des CFA et des lycées professionnels :

Nombre d'élèves concernés par le projet : 3 000

Nombre d'élèves touchés par rayonnement du projet : 3 000

Nombre d'établissements : 50

Nombre de classes : 100

Nombre d'adultes participant au projet (membres des équipes éducatives) : 60

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Billetterie musée (5€ par élève x 2000 élèves lycées / 1000 élèves apprentis)	15 000,00	45,96%
Sensibilisations enseignants (850€ pour l'auditorium + 120€ pour VG pour 25 pers.) = 970€ x 2	1 940,00	5,94%
Ateliers pédagogiques (50€/classe x 20 créneaux lycées / 30 créneaux CFA)	2 500,00	7,66%
Visites guidées (80€/classe x 70 créneaux lycées / 50 créneaux CFA)	9 600,00	29,41%
Circuits (80€/classe x 10 créneaux lycées / 10 créneaux CFA)	1 600,00	4,90%
Visites guidées à distance (100€/classe x 10 créneaux lycées / 10 créneaux CFA)	2 000,00	6,13%
Total	32 640,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGIONALE 2020 POUR LES LYCEES	18 605,00	57,00%
SUBVENTION REGIONALE 2020 POUR LES CFA	7 180,00	22,00%
Communauté d'agglomération du Pays de Meaux	6 855,00	21,00%
Total	32 640,00	100,00%